



Approbation du schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables Hauts-de-France

21.03.2019 - PROJET

Par arrêté préfectoral du 21 mars 2019, le préfet de région a approuvé le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) Hauts-de-France qui révisé les deux anciens schémas de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez accéder aux documents suivants : l'arrêté d'approbation du S3REnR ; le dossier technique du S3REnR ; la déclaration en vertu du L. 122-9 du code de l'environnement et la synthèse des observations et propositions du public issues de la participation du public qui s'est tenue du 18 novembre au 21 décembre 2019 avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et les propositions déposées ainsi que l'exposé des motifs de la décision conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement sur [le site internet de la préfecture de région](#) pour une durée de trois mois. Ils sont également consultables en préfecture de région.